

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 octobre 2008

CP 08/10-03

## **SERVICE D'ACCUEIL DE WEEK END A L' INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL DEPARTEMENTAL (I.M.E.P) BAIL A LOYER**

Par délibération du 23 juin 2008, l'Assemblée Départementale a décidé de la création à l'I.M.E.P de Tarn-et-Garonne d'un service d'accueil de week-end, instauré au bénéfice de jeunes handicapés intellectuels.

Je suis en mesure de vous soumettre le résultat des démarches entreprises, au plan immobilier, pour la mise en service de cet accueil.

Il convenait en effet, de disposer d'un local offrant la possibilité d'héberger quatre jeunes (en accueil programmé et également en urgence) et de répondre ainsi aux préconisations du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale.

Les négociations ont porté sur la location d'une maison individuelle située à Mimizan-Plage (4ter impasse Cantegrouille), conformément aux dispositions du bail joint au dossier :

- ◇ Objet : Bail à loyer d'habitation principale régi par la loi du 6 juillet 1989.
- ◇ Bailleur : Mme Dreyer Christine représentée par la SAS C.E.R.I SQUARE HABITAT.
- ◇ Caractéristiques : T4 d'une superficie de 80 m<sup>2</sup>.
- ◇ Date d'effet : 1er novembre 2008.
- ◇ Durée du bail : 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.
- ◇ Assurance : risques locatifs assurés par le Conseil Général.
- ◇ montant du loyer : 665 € hors charges.
- ◇ Frais et honoraires : 439 €
- ◇ Résiliation : A l'initiative du locataire sous condition de préavis de trois mois. A l'initiative du bailleur avec un préavis de six mois.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

- approuver le bail à loyer conclu avec la propriétaire ;
- m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Conseil Général, le contrat correspondant.